

1. Introduction

La Politique Nationale de l'Emploi et l'Entrepreneuriat à l'horizon de 2035 (PN2E 35), vise à renouveler le modèle de croissance des deux dernières décennies, intensif en capital et fortement polarisé, pour améliorer la dynamique du marché du travail, réduire les déficits de l'emploi, et améliorer les conditions de vie de la population. Pour le faire, la PN2E 35 vise trois objectifs :

1. *Accélérer la **création d'emplois** et mieux **préserver les emplois existants*** à travers la dynamisation de l'activité entrepreneuriale, l'investissement privé et la croissance des entreprises (notamment la TPE), et la gestion des chocs corrélés ;
2. *Assurer un meilleur **accès à l'emploi***, surtout pour les femmes, à travers de meilleures incitations pour participer au marché du travail, une meilleure adéquation des compétences professionnelles avec l'emploi salarial ou l'entrepreneuriat, des mécanismes plus efficaces d'intermédiation entre offre et demande d'emplois, et une meilleure maîtrise de la mobilité professionnelle de la main d'œuvre au niveau national et international.
3. *Améliorer la **qualité des emplois*** (existants et nouveaux, salariés ou indépendants) à travers une augmentation de la productivité du travail, la formalisation des entreprises et de l'emploi salarié, l'adaptation de la législation du travail à des nouvelles formes d'emploi, et la généralisation de la protection sociale.

La PN2E 35 est bâtie sur les grands chantiers de réformes du Gouvernement et contribue aux objectifs de développement économique et social du pays de plusieurs manières :

- Dans le cadre du Programme du Gouvernement 2026, la PN2E 35 constitue le mécanisme pour que les différentes politiques économiques traduisent, dans les faits, le principe de la centralité de l'emploi.
- La PN2E 35 est conçue pour opérationnaliser les objectifs du *Nouveau Modèle de Développement* (NMD), étant donné que les cibles de celui-ci par rapport au niveau du PIB par habitant, au taux de participation des femmes, à la formalisation de l'économie et à la réduction des inégalités de revenu, impliquent des cibles par rapport au niveau d'emploi, à sa qualité, et à sa distribution sectorielle et territoriale.
- La PN2E35 introduit un changement de paradigme pour l'économie publique qui reconnaît l'existence d'externalités sociales liées à l'emploi et fait appel à des nouvelles interventions pour influencer le niveau et la distribution de l'investissement national, afin de promouvoir le développement de la TPME, incluant l'auto-entrepreneur, et créer des emplois de qualité pour différents groupes de population dans tous les territoires.

Le plan d'action de la PN2E 35 se base sur quatre éléments visant à assurer son exécution et la coordination des actions des différents ministères et agences d'implémentation en faveur de l'emploi :

- La définition d'indicateurs et la quantification de cibles explicites par rapport aux objectifs de création, qualité et accès au niveau régional et pour différents groupes de population.
- L'adoption d'une théorie de changement qui lie ces objectifs à un programme intégré, multi-sectoriel, de mesures (et indicateurs de résultats) qui touchent les politiques macroéconomiques et de régulation, les politiques du marché du travail et de protection sociale, et les politiques sectorielles et régionales.
- Des actions phares bâties sur les grands chantiers de réformes du gouvernement permettant de réaliser des gains de court terme dans l'atteinte des objectifs de la PN2E 35 et qui facilitent la convergence des autres politiques qui font partie du plan d'action :

- Au niveau macroéconomique : **la consolidation de la budgétisation par résultats à travers l'adoption d'un budget pro-emploi.**
- Au niveau des politiques sectorielles : **l'extension de la couverture d'un paquet intégré de services d'appui à la TPME, autour de fonds régionaux d'investissements d'impact pour l'entrepreneuriat et l'emploi.**
- Au niveau des politiques actives du marché du travail : **l'extension de la couverture d'un paquet intégré de services d'appui à l'emploi salarié gérés au niveau régional ; l'institutionnalisation d'un programme de travaux et services publics intensifs en main d'œuvre ; et l'amélioration de l'accès à des formations professionnelles adéquates.**
- Au niveau des politiques pour améliorer la qualité de l'emploi : **l'adoption d'un cadre réglementaire pour promouvoir la formalisation de la TPE ; la mise en place d'une prime à l'emploi pour les femmes vulnérables qui travaillent ; et la réglementation et accompagnement du travail indépendant et des nouvelles formes d'emploi.**
- Une structure de gouvernance au niveau central et régional flexible, organisée autour d'objectifs et d'intérêts communs, centrée sur le dialogue social, et appuyée par des informations fiables sur la dynamique du marché du travail et les résultats des politiques publiques.

2. Les grands objectifs de la PN2E 35

Le point de départ pour structurer les mesures du plan d'action et quantifier les indicateurs de résultats des différents programmes sont les cibles de la PN2E 35 par rapport aux objectifs d'accès, création nette d'emplois, et qualité – au niveau régional et par groupe de population. Les objectifs par rapport à l'accès se mesurent à travers les taux d'inactivité et de chômage. Les cibles de la PN2E 35 en termes d'amélioration des indicateurs d'activité, de chômage et de qualité des emplois, pour différents groupes de populations au niveau national et régional, déterminent les besoins en termes de création nette d'emplois, par la résilience des emplois existants à travers la mise à niveau des TPE et des actions volontaristes de création d'emplois dans les secteurs offrant des opportunités.

Par exemple, dans le cas d'un scénario NMD « light, » où les taux de chômage se réduisent de 30% d'ici l'année 2035 et le taux d'activité des femmes augmente de 50%,¹ l'économie marocaine devrait créer aux alentours de 307,000 emplois par an, avec une certaine distribution par région et groupe de population.

En ce qui concerne la distribution régionale, le plus grand nombre d'emplois devraient être créés dans les régions de Casa Settat (75,907), Rabat Salé Kénitra (42,917), et Marrakech Safi (38,944), régions qui concentrent la majorité des emplois. Mais qui varient entre 7,200 emplois par an dans les régions du sud et 75,900 emplois dans la région de Casablanca. En termes de la croissance de l'emploi, les défis sont plus importants dans la région Orientale, Drâa-Tafilalet, et Souss-Massa (voir Tableau 1).

Par rapport aux groupes de population, des 307,000 emplois par an la moitié devraient être des emplois pour les femmes et seulement 6% des emplois pour les jeunes. Les besoins en termes de création d'emploi pour les femmes seraient plus importants à Casa Settat (56.2%), Drâa-Tafilalet (52.2), et Rabat Salé Kénitra (52%). Par rapport aux emplois pour les jeunes, les besoins sont plus importants à Tanger Tétouan Al Hoceima (8.8%), les régions du Sud (8%), et la région Orientale (8%).

¹ Dans le cas du NMD le taux d'activité des femmes devrait doubler (augmenté de 100%) d'ici l'année 2035.

Tableau 1 : Réduction des taux de chômage et d'inactivité dans le scénario NMD light et besoins de création d'emplois

	Tanger	Oriental	Fès	Rabat	Beni	Casablanca	Marrakech	Draa	Souss	Sud	MAROC
REDUCTION TAUX DE CHÔMAGE A L'HORIZON 2035											
Chômage adultes	-1.71%	-3.32%	-1.91%	-2.44%	-0.85%	-2.37%	-1.20%	-1.36%	-2.40%	-3.82%	-2.09%
Chômage jeunes	-7.10%	-9.03%	-7.81%	-9.39%	-4.95%	-8.04%	-4.71%	-4.29%	-8.94%	-13.42%	-7.48%
Chômage femmes	-4.40%	-5.88%	-3.94%	-5.33%	-2.29%	-3.94%	-2.17%	-2.16%	-3.77%	-12.00%	-4.05%
AUGMENTATION DU TAUX DE PARCIPATION DE FEMMES A L'HORIZON 2035											
Participation femmes	9.13%	7.81%	9.37%	11.45%	10.68%	14.09%	10.12%	10.10%	9.45%	9.13%	10.74%
CREATION NET D'EMPLOIS PAR AN	29,379	19,060	35,067	42,917	22,437	75,907	38,944	13,023	23,415	7,265	307,414
% des emplois existants	2.52%	2.79%	2.75%	2.93%	2.77%	3.05%	2.56%	2.78%	2.88%	2.53%	2.80%
Femmes	13,407	7,766	16,748	22,318	11,506	42,644	18,890	6,801	11,143	3,132	154,354
Jeunes	2,587	1,510	2,166	2,420	1,188	4,096	2,400	629	1,252	582	18,830

Les objectifs de la PN2E 35 par rapport aux taux de chômage et aux taux de participation ont aussi des implications pour la création d'emploi au niveau des différents secteurs d'activité. Sur la base de l'hypothèse que les tendances observées par rapport aux changements de la part de l'emploi des différents secteurs continuent, la plupart des nouveaux emplois dans le cas du NDM « light » proviendrait du secteur des services, incluant les services publics et sociaux (190,000 emplois par an). En principe, le secteur de l'industrie devra générer 73,000 emplois par an tandis que l'agriculture continue à réduire le nombre d'emplois dans la plupart des régions à une moyenne de 15,000 emplois par an (voir Tableau 2).

Les objectifs en termes de création d'emploi et de croissance de la productivité par secteur économique ont aussi des implications par rapport au niveau d'investissement et de croissance économique. Par exemple, dans le cadre du NMD « light » qui vise à atteindre un PIB par habitant de 16,000 PPP, les investissements dans le secteur de l'agriculture et de l'industrie devraient augmenter de 1% et de 2% du PIB respectivement, tandis que les investissements dans le secteur du commerce et d'autres services diminuer (voir Tableau 3)

Ainsi, la PN2E 35 peut influencer les tendances en termes de création d'emploi et croissance de la productivité, en agissant sur la distribution des investissements publics et privés vers certaines régions et secteurs économiques (voir section 3).

Tableau 2 : Création d'emplois par région et secteur d'activité

	Tanger	Oriental	Fès	Rabat	Beni	Casablanca	Marrakech	Draa	Souss	Sud	MAROC
Agriculture, sylviculture, pêche	(1,123)	(2,501)	105	(5,611)	2,731	(11,439)	1,549	1,658	(208)	(132)	(14,971)
Industrie (y compris artisanat)	8,140	4,156	8,993	9,877	4,308	20,822	7,591	2,601	5,207	1,576	73,272
Construction	2,032	1,765	2,468	2,801	1,491	3,990	2,882	1,043	1,784	548	20,803
Commerce	3,436	3,235	3,857	5,136	2,438	10,708	4,135	954	2,838	564	37,302
Publiques & Sociales	7,345	5,334	9,220	15,047	5,462	21,085	10,201	3,521	6,193	2,476	85,886
Autres services	9,549	7,070	10,424	15,667	6,006	30,741	12,586	3,245	7,602	2,233	105,123

Tableau 3 : Implication des objectifs de la PN2E 35 pour l'investissement et la croissance économique

	Status-quo	NMD Light
CROISSANCE PIB	4.63%	6.28%
PIB par habitant (PPP - 2035)	12,922	16,079
INVESTISSEMENT	28.3%	28.6%
Agriculture, sylviculture, pêche	0.9%	1.5%
Industrie (y compris artisanat)	9.6%	11.6%
Construction	1.0%	0.9%
Commerce	1.0%	0.7%
Publiques & Sociales	6.0%	7.1%
Autres services	9.7%	6.9%

Tableau 4 : Théorie du Changement de la PN2E35

Résultats finaux	L'economie accélère la création d'emplois à valeur ajouté plus élevé et préserve			Les emplois existants ou nouvellement créés sont de meilleure qualité				Les populations éloignées du marché du travail, en particulier les femmes, accèdent plus facilement au			
Résultats intermédiaires	De nouvelles entreprises sont créées et génèrent des emplois	Les TPME existantes se développent, s'adaptent aux changements technologiques, et créent des emplois	Les entreprises existantes sont plus résilientes aux chocs idiosyncratiques et corrélés	La productivité du travail et les revenus sont améliorés	Les entreprises et les emplois informels transitent vers le formel	L'assurance sociale des travailleurs est généralisée	Les conditions de travail des travailleurs sont améliorées	Les flux d'information dans le marché de travail s'améliorent ce qui facilite la rencontre de l'offre et la demande	Les travailleurs inactifs (notamment les femmes) ont des meilleures incitations à participer au marché du travail	Les individus acquièrent les compétences techniques, cognitives et non-cognitives demandés dans le marché du travail	La mobilité spatiale et sectorielle de la force de travail est plus fluide
Résultats opérationnels	Les individus ont des incitations pour s'engager dans des activités entrepreneuriales; les entrepreneurs font partie d'un écosystème; les entrepreneurs ont accès à des services d'accompagnement (ex-ante & ex-post) et au financement	Les TPME sont intégrées dans des chaînes de valeurs en croissance; elles sont organisées en écosystèmes cohérents; elles ont accès à des services d'appui, de la formation continue, et du financement	Des programmes d'appui à la TPME peuvent être déployé de façon agile en cas chocs et al demande agrégée de biens et services peut être soutenue	Les entreprises ont des incitations à rentrer dans des activités à valeur ajoutée plus élevée; et peuvent financer des investissements dans du capital physique et humain, et adopter de nouvelles technologies de production	Le cadre réglementaire et institutionnel pour la TPE réduit les coûts et augmentent les bénéfices attendus de la formalisation; les entreprises formelles ont des incitations à formaliser tous leurs contrats de travail	Les travailleurs ont des incitations pour s'enregistrer et cotiser à des programmes d'assurance sociale dans la mesure de leurs moyens, et peuvent bénéficier de subventions si nécessaire	Les entreprises sont sensibilisées, incitées, et contrôlées en matière de respect des droits des travailleurs et assurent des conditions de base en termes de sécurité et de santé	Les individus ont accès à l'information sur les opportunités d'emploi et maîtrisent le processus de recherche d'emplois; les employeurs connaissent ou peuvent découvrir les compétences de la force de travail	Le cout d'opportunité du travail se réduit; la contribution sociale du travail des femmes est valorisée; les travailleurs découragés ou avec des problèmes psychosociaux retrouvent leur motivation	Les individus ont de incitations, les moyens, et l'information pour investir dans leur capital humain; les institutions de formation ont les incitations et les capacités pour anticiper et répondre aux demandes de compétence dans le marché du travail	Les coûts monétaires de transport et du logement se réduisent; les coûts et les risques liés au déplacement vers le lieu de travail se réduisent; les options de travail virtuel se diversifient; les individus ont accès à la formation continue
Politiques macroéconomiques et de régulation	Incitations fiscales à l'investissement focalisées sur l'emploi				BUDGET PRO-EMPLOI						
	Adoption de mécanismes de financement contra-cycliques			Cadre fiscal adapté à la TPE (prolongation des avancées CPU et autoentrepreneur) par des mesures sur la TVA)							
Politiques du marché du travail		Incitations à l'embauche des primo-demandeurs d'emplois	Subventions salariales	Régimes spéciaux transitoires pour réduire les coûts des régulations du marché du travail et de la sécurité sociale		Campagne de communication et renforcement des services de l'Inspection du Travail à travers le secteur associatif		Intégration des programmes actifs (PAMT) verticaux et convergence vers un paquet intégré de services (conseil, formation, appui à la recherche d'emploi, subvetion salariales, primes à la garde d'enfants, primes au transport) gérés au niveau territorial, et extension de leurs couverture à travers des groupements (ANAPEC et OSC) et/ou des agences spécialisés (PPP) sur la base de contrats par performance			
	Packages de formation intégrés, sectoriels et territoriaux pour faciliter l'adoption de nouvelles technologies de production, améliorer la productivité, et assurer des conditions d'apprentissage efficaces aux futures recrues					Cadrage et accompagnement du travail indépendant et des nouvelles formes de travail		Favoriser un meilleur accès à des opportunités de formation adéquates (Apprentissage, formation tout au long de la vie, Up-skilling, re-skilling à l'initiative de individus, Formation continue, VAE, Adéquation offre-demande et Comités sectoriels des compétences)			
	Revue des mécanisme de financement et de redistribution des programmes d'assurance sociale et mise en place d'un système réformé d'assurance chômage								Instaurer des primes salariales au profit des femmes "Make Work Pay"	Organisation de la mobilité professionnelle internationale dans un cadre concerté	
	Evaluer, institutionnaliser et pérenniser les programmes de travaux et services publics intensifs en main d'œuvre										
	Politiques sectorielles et regionales	Politique industrielle et investissements dans les secteurs de l'aggriculture, l'industrie, le transport, et les communications focalisés sur l'emploi								Aligner les stratégies de reforme dans le secteur de l'éducation avec la politique national de l'emploi	
Programme d'appui à l'entrepreneariat et la TPME basé sur: 1) l'enregistrement et le profilage statistique des porteurs de projets et des TPE; 2) l'externalisation d'un paquet intégré, et ciblé, de services d'accompagnement et formation continue; et 3) la mobilisation d'investissements privés pour financer les entreprises et developper des chaînes de valeur à haut potentiel de croissance et génératrices de nouveaux métiers (travaux publics, services de proximité, économie sociale, emplois verts)								Infrastructure publiques -- routes, transport, électricité, internet -- dans les régions plus			

Note : La théorie du changement (TdC) de la PN2E 35 lie les différentes politiques et programmes aux objectifs de création d'emplois, d'amélioration de la qualité de l'emploi, et de facilitation de l'accès à l'emploi. Pour ce faire, la TdC définit pour chacun de ces objectifs ou résultats finaux des résultats intermédiaires et des résultats opérationnels. Par exemple, de nouveaux emplois sont créés, quand de nouvelles entreprises sont créées (notamment à travers des auto-entrepreneurs) et quand les entreprises existantes, se développent. Ainsi, l'objectif d'accélération de la création d'emplois implique deux résultats intermédiaires : 1) l'augmentation du taux d'activité entrepreneuriale et du taux de création de nouvelles entreprises ; et 2) la croissance des entreprises existantes en termes de production, capital, et nombre d'emplois (voir deuxième ligne du Tableau 6). De même, l'objectif de préservation de l'emploi implique que les entreprises existantes soient mieux équipées pour gérer des chocs idiosyncratiques et des chocs corrélés. La même logique s'applique aux objectifs de qualité et d'accès. **La TdC montre que chacun des résultats finaux aura besoin d'intégrer plusieurs types d'interventions.**

3. Les actions phares

Parmi les différentes politiques de la PN2E 35, le plan d'action identifie des programmes de convergence ou actions phares. Il s'agit de programmes qui peuvent avoir des impacts de court terme sur l'emploi et qui, par leur nature, peuvent aider à intégrer d'autres interventions ou réformes qui font partie du plan d'action. Ainsi, les actions phare sont bâties sur les grands chantiers et initiatives de développement du Gouvernement, notamment : 1) la nouvelle *Charte d'Investissement* et le *Pacte National pour l'Investissement* qui établissent des cibles pour la mobilisation d'investissements privés pour la création d'emplois de qualité et annoncent un nouveau dispositif dédié à la TPME ; 2) l'adoption du cadre national de l'environnement des affaires (CNEA) qui a consacré pour la première fois un pilier dédié à l'entrepreneuriat ; 3) la création du Ministère de l'Inclusion Économique, la Petite Entreprise, l'Emploi et les Compétences (MIEPEEC) et la réforme de l'Agence Nationale pour l'Emploi et les Compétences (ANAPEC) ; 4) la nouvelle Loi 60-17 sur la formation continue ; 5) la décentralisation et la contractualisation État-Région qui favorisent la mise en place de programmes pour l'emploi au niveau des territoires ; 6) le chantier de généralisation de la protection sociale ; et 7) la Loi Organique 130-13 sur la transparence budgétaire et le processus de budgétisation basé sur les résultats.

a. Budgétisation pro-emploi

Les expériences internationales montrent qu'une précondition pour le succès de la PN2E 35 est la consolidation de la gestion budgétaire basée sur les résultats à travers la mise en place d'un budget pro-emploi qui serait complémentaire au budget pro-genre, déjà en cours d'implémentation. Un budget pro-emploi est un type de budget par résultats (BPR) où les indicateurs de performance prennent en compte les effets et impacts des différents programmes budgétaires sur le marché du travail et l'emploi. Le budget pro-emploi a deux objectifs : 1) aligner le niveau et la distribution des dépenses publiques avec les objectifs de la PN2E 35 (voir section 1) ; et 2) créer des incitations pour que les différents ministères et agences d'exécution orientent leurs programmes existants et nouveaux vers l'atteinte des objectifs de la PN2E 35. Le plan d'action de la PN2E 35 propose les mesures suivantes pour la convergence, graduelle, vers un budget pro-emploi :

1. *Revoir le rapport d'exécution budgétaire et le cadre macroéconomique triennal, initialement autour des effets multiplicateurs des investissements publics sur l'emploi ; les impacts des incitations à l'investissement privé ; et les programmes phares de la PN2E35.*
2. *Revoir les procédures de préparation, soumission, et approbation des budgets des différents ministères et agences d'implémentation sur la base d'indicateurs de résultats liés à l'emploi.*
3. *Adapter les systèmes de suivi et évaluation et les procédures de préparation des rapports d'exécution budgétaire.*
4. *Développer des manuels de référence, outils, et programmes de formation.*

b. Initiatives phares d'appui à la TPME et l'entrepreneuriat

Le plan d'action de la PNE235 reconnaît que deux tiers des nouveaux emplois à l'horizon 2035 devront être créés par la TPME et de nouveaux entrepreneurs, et que ces emplois ont des externalités sociales. Ces externalités constituent une faille du marché qui nécessite des interventions publiques pour influencer le niveau et la distribution de l'investissement et corriger les décalages entre les taux de rendement privés et les

taux de rendement social. Le but est de créer des incitations pour mobiliser des investissements privés vers des projets structurants favorisant la TPME qui, par leur nature (ex., plus de risque et des tiquets moins élevés), offrent des taux de rendement financier ou dessous du « taux de marché » mais qui ont des taux de rendement social élevés étant donné leurs impacts potentiels sur l'emploi. En effet, des investissements privés qui ne prennent pas en compte la valeur sociale de l'emploi et le type de croissance économique qui en découle, ne vont pas nécessairement aboutir à la création du nombre et du type d'emplois nécessaires pour lutter contre le chômage des jeunes, les faibles taux d'activité des femmes, les inégalités dans la distribution du revenu, ou la pauvreté.

Ainsi, au-delà des interventions de l'État pour favoriser l'investissement privé de manière générale, notamment à travers la nouvelle Charte de l'investissement, la PN2E 35 vise à intégrer et mieux coordonner les différents programmes d'appui à l'entrepreneuriat et la TPME, autour des fonds régionaux d'investissements d'impact. L'objectif est de mobiliser un paquet intégré de services pour réduire les contraintes auxquelles font face les entrepreneurs et la TPME en termes de cadre réglementaire, de compétences des entrepreneurs et des travailleurs, d'accès au marché, et de financement. Pour le faire, le plan d'action identifie cinq mesures qui combinent des politiques macroéconomiques et de régulation ; des politiques du marché du travail ; et des politiques régionales et sectorielles :

1. *Intégration au niveau territorial des dispositifs d'appui aux TPE et à l'entrepreneuriat (ANAPEC, CRI, FORSA, INDH, Tamwilcom), extension de leur couverture, et amélioration de leur efficacité à travers la mise en place d'un système commun d'enregistrement, profilage statistique, suivi et évaluation ; et l'externalisation d'offre de services d'accompagnement à travers des prestataires (publics ou privés) labélisés, qui opèrent sur la base de contrats par performance.*
2. *Création de fonds régionaux d'investissement d'impact pour l'entrepreneuriat et l'emploi pour générer des opportunités commerciales pour la TPME et faciliter l'accès au financement, notamment à travers les programmes publics existants.*
3. *Création d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat féminin atténuant les défis supplémentaires en matière d'accès à l'information, à la formation, aux marchés, aux services financiers et à la terre et autres biens.*
4. *Mise en place de Commissions Sectorielles pour mobiliser et coordonner les acteurs locaux publics et privés, identifier des opportunités d'investissement pour les entrepreneurs et la TPME, ainsi que les contraintes qui affectent leur réalisation.*

c. Initiatives phares d'appui aux personnes éloignées du marché du travail

Dans le plan d'action de la PN2E325, les programmes actifs du marché du travail (PAMT) et les mécanismes du soutien de revenu, particulièrement des femmes, jouent un rôle prépondérant pour faciliter les transitions vers le marché du travail ; de l'inactivité vers le marché du travail, du chômage vers l'emploi, et des emplois informels vers les emplois formels. Ainsi, le plan d'action propose trois initiatives phares :

1. *L'extension de la couverture, intégration, et externalisation des programmes actifs du marché du travail (PAMTs) pour assurer la transition graduelle vers un programme qui offre un paquet intégré de services d'appui et qui est ouvert à tous les travailleurs, les chercheurs d'emplois ou les inactifs par découragement. Les principales actions pour la transition vers ce nouveau système incluent ; (i) la définition du paquet de services d'appui et son coût ; (ii) la mise en place d'un système de profilage statistique ; (iii) la mise en place des mécanismes de labélisation et de développement du marché pour les prestataires de services ; et (iv) la création de contrats par résultat types.*

2. *L'institutionnalisation d'un programme de travaux et services publics pour générer des emplois temporaires et soutenir l'insertion dans le marché du travail, à travers :* (i) l'évaluation du programme "AWRACH" en cours en termes d'impact ; (ii) la révision des objectifs et de l'architecture du programme pour étendre sa couverture ; et (iii) l'institutionnalisation du programme à travers une Loi dédiée, comme c'est le cas pour la plupart des programmes de ce genre, ou son intégration dans la Loi cadre sur l'emploi, le cas échéant.

3. *L'amélioration de l'accès à des opportunités de formation adéquates qui vise à assurer une opportunité de formation initiale, d'adaptation, de reconversion ou de perfectionnement à tous les travailleurs (occupés ou inactifs), à tout moment de leur vie et en adéquation avec les besoins du marché du travail et leur projet professionnel.* La PNEE35 propose de renforcer et de compléter le système actuel de formation qui reste insuffisant au regard des objectifs de la stratégie, par les mesures suivantes : (i) la mise en place d'une mesure de "Up-skilling" & "Reskilling" à l'initiative des individus qui s'adresse aux chercheurs d'emplois et aux inactifs découragés ; (ii) l'extension de l'offre de formation en milieu de travail en instaurant ce mode de formation dans les niveaux supérieurs, et en réformant les dispositifs actuels de formation alternée (Loi 36-96) et par apprentissage (Loi 12-00) ; (iii) la réforme des dispositifs de formation continue actuellement en vigueur pour permettre à un plus grand nombre d'entreprises en particulier les TPE d'en bénéficier ; (iv) la mise en place d'un système de formation tout au long de la vie qui a pour but de permettre aux individus non qualifiés de se doter des compétences requises pour s'adapter aux changements du marché de travail ; et (v) l'alignement de l'offre de formation aux besoins du marché notamment à travers le développement de partenariat public/privé pour la gestion de centres de formation, la mise en place d'enquêtes de suivi (« tracer surveys ») des diplômés de la formation professionnelle pour estimer le taux de rendement interne de différentes formations, et l'adoption d'une approche sectorielle d'anticipation des besoins en compétences sur la base de modèles de prévision et la création de comités sectoriels de compétences.

d. Initiatives phares d'appui à la formalisation et l'amélioration de la qualité de l'emploi des femmes et des nouvelles formes de travail

Trois préconditions pour améliorer la qualité de l'emploi salarié et du travail indépendant dans le cadre de la PN2E35 sont d'améliorer les incitations pour la formalisation de la TPE ; instaurer des mécanismes de soutien du revenu, particulièrement au profit des femmes ; et la régulation des formes atypique d'emploi notamment le travail indépendant et les nouvelles formes de travail. Ainsi, le plan d'action propose quatre initiatives phares :

1. *La mise en place d'un cadre réglementaire pour promouvoir la formalisation des TPE.* Le cadre réglementaire viserait à : (i) standardiser la définition de la TPE ; (ii) mettre en place des mécanismes de coordination institutionnelle ; et (iii) revoir la fiscalité pour la TPE et (iv) institutionnaliser les exemptions temporaires des charges sociales afin de réduire les coûts de gestion et promouvoir leur formalisation.
2. *La mise en place d'une prime à l'emploi ("Make Work Pay") au profit des femmes de faibles qualifications et vulnérables qui travaillent,* pour atténuer l'effet du coût d'opportunité élevé du travail des femmes et les bas salaires escomptés du marché sur l'activité des femmes.
3. *La révision, dans le cadre de l'institutionnalisation du dialogue social, de la réglementation du travail en vue de :* (i) introduire des dispositions légales aménageant le travail à temps partiel ; (ii) favoriser l'accès des travailleurs indépendants et les travailleurs dans les nouvelles formes du travail

aux mêmes droits de protection sociale et de droits sociaux quel que soit la nature de leur contrat de travail ; et (iii) instaurer des règles pour réduire la prévalence du travail déguisé, selon une logique participative, donnant aux travailleurs des plateformes et des travailleurs opérant en sous-traitance d'obtenir le statut de salariés de leur principaux employeurs.

4. La gouvernance : faisabilité et progressivité

Le plan d'action de la PN2E 35 souligne la nécessité de la mise en œuvre progressive des mécanismes de gouvernance, de façon à assurer la transversalité et la cohérence des mesures à mettre en œuvre au niveau central et territorial, ainsi que la coordination entre les ministères et agences de mise en œuvre des différentes politiques et programmes au niveau national et régional. Quatre groupes d'interventions sont identifiés :

1. *Révision des mécanismes de coordination et de concertation au niveau central à travers :* (i) la révision du fonctionnement du CME pour passer d'un mode de fonctionnement bureaucratique à un Comité qui soit un espace de concertation, de médiation, de mise en cohérence des politiques publiques autour des objectifs emploi et un lieu de discussion des principales tendances de l'emploi, (ii) la mise en place d'un système de suivi et évaluation (S&E) de la PN2E 35 pour soutenir le processus du budget pro-Emploi et le dialogue d'évaluation. A cet effet, il est proposé que l'unité d'appui à la mise en œuvre et au suivi de la performance des politiques publiques au niveau du Chef de Gouvernement prévue par le NMD intègre l'emploi comme critère d'évaluation des politiques publiques, et de renforcer l'Observatoire de l'Emploi.
2. *La coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et programmes de la PN2E 35 au niveau régional à travers :* (i) la formalisation de plans régionaux pour l'emploi et l'entrepreneuriat (PR2E) en tant que composante des *Plans de Développement Régionaux*, la mise en place de *Pôles Emplois et Compétences* dans le cadre du projet de déconcentration administrative, la mise en place d'un *Cadre Régional de Concertation sur l'Emploi* et la structuration des écosystèmes sectoriels dans les régions, et (iii) le développement du cadre institutionnel dans les régions pour assurer la réalisation des paquets de services aux entreprises et aux personnes proposés par la PN2E 35
3. *L'institutionnalisation du dialogue social est appelée à devenir un véhicule du renforcement dialogue social à l'échelle des secteurs et des territoires.* Les associations professionnelles seront renforcées pour permettre l'organisation et la dynamisation des écosystèmes de branches dans les territoires pour soutenir la mise à niveau et le développement des entreprises, en y associant de la manière la plus large possible toutes les catégories d'entreprises et, en particulier, les micro-entreprises et les TPE.
4. *Une loi fixant les modalités et les étapes d'exécution de la PN2E 35 pourrait être adoptée.* Elle définit les mécanismes de coordination de la PN2E 35 au niveau central et les modalités de mise en œuvre du BPE, le dispositif de suivi & évaluation et les modalités de coordination et d'extension des services régionaux de l'emploi et du soutien à la TPE.